

EXPOSITION ITINERANTE PLUiH / RLPi

Contact :

Raphaël CHEMIN

raphael.chemin@aunislantique.fr

05 46 68 92 93

La Communauté de Communes Aunis Atlantique élabore son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat (**PLUiH**) et de son Règlement Local de Publicité Intercommunal (**RLPi**). Ce projet ambitieux d'aménagement de notre territoire aura un impact fort sur le futur d'Aunis Atlantique et de ses habitants.

La phase 1 de diagnostic s'achève et la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est en cours.

Afin de **découvrir les principaux constats mis en lumière lors du diagnostic**, nous vous invitons à visiter l'exposition « Comprendre le territoire sur lequel je vis », accessible dans 6 mairies pour une durée d'exposition de 3 semaines :

- > Du 11 au 30 septembre : mairie de St-Jean de Liversay
- > Du 2 au 20 octobre : mairie de Courçon
- > Du 23 octobre au 10 novembre : mairie de Longèves
- > Du 13 nov au 1er déc : mairie de St-Sauveur d'Aunis
- > Du 4 au 22 décembre : mairie de Marans
- > Du 26 déc au 12 janvier 2018 : mairie de St-Ouen d'Aunis



Cette exposition se compose de 7 panneaux reprenant les thématiques suivantes : urbanisme, logement, agriculture, affichage extérieure, environnement...

Par ailleurs, **un registre des observations** est mis à disposition dans les 20 mairies du territoire pour collecter les remarques des habitants tout au long du projet.

Plus d'infos sur le PLUiH et le RLPi sur www.aunislantique.fr

EXPOSITION ITINERANTE

La Communauté de Communes Aunis Atlantique élabore son
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat (PLUiH) et son
Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)



Venez découvrir les principaux constats mis en lumière lors du diagnostic, phase 1 du projet PLUi-H.

Patrimoine
Économie
Logement
Risques-naturels

Vie-locale
Paysage
Environnement
Habitat
Mobilité

Agenda de l'exposition :

- > Du 11 au 30 septembre : mairie de Saint-Jean de Liversay
- > Du 2 au 20 octobre : mairie de Courçon
- > Du 23 octobre au 10 novembre : mairie de Longèves
- > Du 13 novembre au 1er décembre : mairie de St Sauveur d'Aunis
- > Du 4 décembre au 22 décembre : mairie de Marans
- > Du 26 décembre au 12 janvier 2018 : Mairie de St-Ouen d'Aunis